

Note de service MAA/DGER/SDEDC/2018-572 du 26 juillet 2018

Fonctions des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, projet de centre.

FICHE 3 : LA FONCTION D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DE DEVELOPPEMENT, D'EXPERIMENTATION ET D'INNOVATION AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

Les établissements d'enseignement agricole, au travers de leurs exploitations et ateliers technologiques, contribuent au développement agricole dans le cadre de « l'adaptation permanente de l'agriculture et du secteur de la transformation des produits agricoles aux évolutions scientifiques, technologiques, économiques et sociales dans le cadre des objectifs de développement durable, de qualité des produits, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de maintien de l'emploi en milieu rural » (L820-1 code rural)

Sur un champ de compétences partagé avec les professionnels, les exploitations agricoles et les ateliers technologiques se doivent d'être présents sur les thèmes qui constituent les orientations des politiques publiques.

Pour les domaines qui relèvent plus particulièrement du développement de l'expérimentation, de l'innovation agricoles et agro-alimentaires, cela se traduit par:

- la mise en œuvre d'actions de démonstration et d'expérimentation, en particulier en matière d'agro-écologie dans le cadre du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) ;
- la contribution aux liaisons entre la recherche, le développement et la formation (projets CASDAR, participation à des RMT ...);
- la collaboration avec des groupes d'agriculteurs et d'autres acteurs du territoire notamment dans le cadre de GIEE;
- plus spécifiquement, dans le domaine relevant du développement agro-alimentaire, cela peut concerner la mise en œuvre d'expérimentations de nouvelles techniques et de nouveaux process.

Pour les domaines relevant du développement local et de l'animation des territoires, les exploitations agricoles et les ateliers technologiques interviennent par :

- la valorisation des terroirs, de la qualité des produits et de la multifonctionnalité de l'agriculture,
- la constitution d'ateliers relais, la mise en place de préséries pour des entreprises en voie de création ou de diversification, l'accompagnement de producteurs dans la mise en place ou le développement d'ateliers de transformation,
- leur contribution à la réalisation des actions entreprises par les centres de formation,
- la production, la mise à disposition et la diffusion de références (données relatives à des parcours ou procédés nouveaux),
- leur implication dans l'ancrage territorial de l'EPLEFPA,
- leur participation à l'accueil de publics extérieurs à l'EPLEFPA,
- leur implication pour la réussite de la mission d'insertion de l'EPLEFPA,
- leur valorisation culturelle et patrimoniale,
- leur contribution à la mission de coopération internationale par l'accueil de groupes, de stagiaires, la participation à des programmes européens et internationaux notamment.